



Lycée Val de Bièvre  
15/17, Rue d'Arcueil  
94257- Gentilly Cedex  
Tél: 01 49 86 99 29 – Fax: 01 45 47 14  
95  
Mail: [ce.0940134K@ac-creteil.fr](mailto:ce.0940134K@ac-creteil.fr)  
[www.lycee-val-de-bievre.fr](http://www.lycee-val-de-bievre.fr)

Gentilly, le 23 avril 2020

Aux parents des élèves de 3<sup>o</sup> Prépa-Métiers

## **OBJET : Orientation Post-3<sup>o</sup> et Brevet**

Chers parents,

J'espère que vos enfants, vous-mêmes et vos proches n'ont pas trop été exposés au virus et que vous allez bien.

Dans ces conditions très particulières, la continuité pédagogique et le travail autour de l'orientation se poursuivent.

### **Affectation/Orientation**

Vos enfants sont accompagnés par les professeurs principaux et par la conseillère d'orientation. Vous pouvez vous adresser à eux pour toute question (par mail sur [ce.0940134k@ac-creteil.fr](mailto:ce.0940134k@ac-creteil.fr) pour la conseillère d'orientation).

Par ailleurs, nous attendons des précisions concernant la reprise des cours qui devrait s'effectuer sur la semaine du 18 mai.

**Cette date du 18 mai correspondra au retour du dossier avec vos demandes définitives de formations et de lycées associés. Vous devez renseigner 4 vœux obligatoirement et plus si vous le souhaitez. Ce dossier devra être signé et vérifié par vous.** Des consignes sont dans l'annexe jointe.

Le dossier est joint à ce courrier.

Une fiche spéciale sera remise en complément par le professeur principal pour les élèves qui ont un projet d'apprentissage.

Le lycée saisira les vœux que vous aurez mentionnés sur le document.

Les résultats de l'affectation seront connus sur les derniers jours du mois de juin.

Vous devrez ensuite impérativement inscrire votre enfant dans son nouvel établissement entre le 30 juin et le 4 juillet, dates à préciser selon les lycées. Cette étape est très importante.

### **Brevet des collèges (DNB)**

Le conseil de classe se réunira à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin. L'équipe pédagogique renseignera le livret scolaire de compétences qui déterminera la validation du socle commun sur le cycle. L'obtention du brevet sera basée sur ce livret et sur les résultats de l'année d'après les dernières informations du ministère. Exceptionnellement, il n'y aura pas d'épreuves ponctuelles écrites ou orales cette année.

Bien à vous.

Geneviève Delaborde, Proviseure.